

Marie Moret à Émile Tettier, 8 novembre 1899

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote Familière de Guise, inv. n° 2005-00-122

Collation 1 p. (195r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Familière de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Émile Tettier, 8 novembre 1899, Équipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54606>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [8 novembre 1899](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familière

Destinataire [Tettier, Victor Jean-Baptiste Émile \(1829-1901\)](#)

Lieu de destination Lesquielles-Saint-Germain (Aisne)

Description

Résumé Marie Moret informe Tettier qu'Émile Venet a transmis sa demande au sujet de la facturation du travail sur les haies de la propriété [de Lesquielles-Saint-Germain], au mètre ou à l'heure. Marie Moret propose de rémunérer Émile Tettier à 0,25 F le mètre de haies et 0,35 F de l'heure pour les autres travaux effectués. Elle envoie une copie de cette lettre à Émile Venet.

Mots-clés

[Économie domestique](#), [Finances personnelles](#), [Jardins](#)

Personnes citées [Venet-Baudeville, Émile](#)

Lieux cités [Lesquielles-Saint-Germain \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familiste
6 novembre 1899

Nouvellettes

Monsieur Venet est venu
lundi soir au Familiste
et, entre autres choses, il
m'a dit que vous teniez
une pièce sur le point de
savoir si le travail que
vous avez fait au hain
de ma propriété serait
élevé à l'heure ou,
comme précédemment,
à dix-sept cinq centimes le
mètre courant?

Pour notre mutuel
accord ce qui est le mieux
c'est de régler le travail

de ce hain au prix déjà
compté, soit 6,20c le
mètre courant.

Pour les autres travail,
il sera à trente-cinq
centimes de l'heure
comme nous avons déjà
compté.

Asfin que il n'y ait pas
de malentendu entre nous,
j'envie à M. Venet
une copie de la présente
lettre.

Hennin égérie.
Monsieur, mes civilités
mal faites

1^{re} Gadon